

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 24/07/2020 Complétée le 24/07/2020		N° PD 30123 20 P0002
Par :	SARL SITE	Surface de plancher à démolir
Demeurant à :	113 rue Raymond Recouly Immeuble l'Atrium Bat A 34070 Montpellier	Brute : Nette :
Représenté par :	EURL DENIS STEINBERG	Destination :
Pour :	Démolition partielle	
Sur un terrain sis à :	10 rue Sous le Mas 30660 Gallargues Le Montueux	

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.451-1 et suivants, R.451-1 et suivants et R.421-26 et suivants ;

Vu le règlement de la zone **UB** du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 27/03/2018 ;

Vu l'avis informatif du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine en date du 14/08/2020 ;

Considérant que le projet porte sur la démolition partielle de bâtiments ;

Considérant que le projet respecte la réglementation en vigueur ;

ARRETE

Article unique : la demande de permis de démolir est **accordée** pour le projet susvisé.

Gallargues-le-Montueux, le 22 SEP. 2020

Par délégation de M. le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme
Xavier DUBOURG

Date de transmission au Préfet ou à son délégué (art. A.424-14 du Code de l'urbanisme) :



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

VOIR INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

CONDITIONS DANS LESQUELLES LA PRESENTE AUTORISATION DEVIENT EXECUTOIRE

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- Une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.
- Si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.
- Si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire.

L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

DUREE DE VALIDITE

L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de la notification de l'arrêté. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

DROITS DES TIERS

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES

Cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du Code des assurances.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

14 AOÛT 2020
Nîmes - Gard - Occitanie

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gard

Dossier suivi par : Véronique SOURISSEAU
Objet : demande de permis de démolir

**MAIRIE DE GALLARGUES LE
MONTUEUX**
Service urbanisme
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

A Nîmes, le 14/08/2020

numéro : pd12320P0002

adresse du projet : 10 Rue Sous le Mas/Rue des Aiguillons 30660
GALLARGUES LE MONTUEUX

nature du projet : Démolition partielle

déposé en mairie le : 24/07/2020

reçu au service le : 03/08/2020

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de
visibilité - Domaine de Thomas Burnet, 2 Place Brun Bayle - Eglise
Saint Martin - Maison médiévale (ancien hôpital Saint-Jacques) -
Monument aux morts situé Place de la Concorde - Temple - Tour
médiévale, dite tour romaine

demandeur :

SARL SITE (2510)
MALAVAL GILBERT
113 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le projet porte sur la démolition de bâtiments.

L'architecte des bâtiments de France n'est pas en mesure de donner un avis circonstancié sur le projet en l'état.

Il convient de fournir les pièces réglementairement exigibles:

- des photographies couleurs des bâtiments à démolir (vue des différentes façades sur rue et en coeur de parcelle)

L'architecte des Bâtiments de France

Audrey FERRER-PEDRONA

Vu pour être annexé
à mon arrêté
en date du :

22 SEP. 2020



L'Adjoint délégué
Xavier DUBOURG

DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

Dès l'ouverture de chantier (1) la présente déclaration établie en TROIS exemplaires par le bénéficiaire du Permis de Construire doit être :

- soit DEPOSEE contre décharge à la mairie de la commune où la construction est entreprise.
- soit ENVOYEE au MAIRE par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal.

EN CAS D'OPERATION DIVISEE EN TRANCHES, CHAQUE TRANCHE FERA L'OBJET D'UNE DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

Bénéficiaire : SARL SITE adresse : 113 rue Raymond Recouly Immeuble l'Atrium Bat A 34070 Montpellier Représenté par : EURL DENIS STEINBERG Travaux : Adresse des travaux : 10 rue Sous le Mas 34070 Gallargues Le Montueux	Permis de construire n° : PD 30123 20 P0002 Surface créée : Nombre de bâtiments : Nombre de logements : Destination : Démolition partielle
--	--

JE DECLARE LE CHANTIER OUVERT DEPUIS LE

POUR :

<input type="checkbox"/> LA TOTALITE DES TRAVAUX qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus. <p style="text-align: center;">EN CAS DE CONSTRUCTION</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p style="text-align: center;">DE PLUSIEURS LOGEMENTS Indiquer le nombre de logements par type de financement</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="width: 50%; border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> </table>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> LA TRANCHE DES TRAVAUX qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus. CONTENU DE LA TRANCHE COMMENCEE Nombre de logements commencés <input style="width: 100px;" type="text"/> Locaux non destinés à l'habitation <input style="width: 100px;" type="text"/> Surface créée <input style="width: 100px;" type="text"/> indiquez ci-dessous LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCES par type de financement
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input type="checkbox"/> D'UNE MAISON INDIVIDUELLE cocher simplement la case correspondante	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="width: 50%; border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="border: none;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> </table>	<input style="width: 100%;" type="text"/>							
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>								

(1) On entend par OUVERTURE DE CHANTIER, les installations de palissades autour du chantier, l'arrivée du matériel, les premiers travaux de terrassements, etc...

Le :

Signature du bénéficiaire :

ATTENTION : outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré, est passible des sanctions prévues par les articles L.362-3 et R.362-3 du Code du travail.
 Au moment de l'ouverture de chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance DOMMAGES-OUVRAGES : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts)..

CADRE RESERVE AU MAIRE

Transmis à : Monsieur le Préfet (D.D.T.M.)
 Monsieur le Président de l'E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale) le cas échéant.

Observations :

Le :

Signature :

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

<p>Vous devez utiliser ce formulaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement • Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction • Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable 	<p style="text-align: center;">Cadre réservé à la mairie du lieu du projet</p> <p>La présente déclaration a été reçue à la mairie</p> <p>Le :</p> <p style="text-align: center;"><i>Cachet de la mairie et signature du receveur</i></p>
---	---

1 – Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Numéro du dossier : PD 30123 20 P0002

En cas de Permis d'Aménager, s'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixées au :

2 – Identité du déclarant (le déclarant est le titulaire de l'autorisation).

Vous êtes un particulier Vous êtes une personne morale

Nom : **SARL SITE**
Raison sociale

N° SIRET

Catégorie juridique :

Représentant de la personne morale : **EURL DENIS STEINBERG**

3 – Coordonnées du déclarant (ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis)

Adresse : 113 rue Raymond Recouly
Immeuble l'Atrium Bat A
Code postal : 34070 Localité : Montpellier

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@.....

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmenté de huit jours.

4 – Achèvement des travaux	
Chantier achevé le : Ensemble des divisions effectué le : Changement de destination effectué le :	
<input type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux	<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Si l'achèvement ne concerne qu'une partie de l'aménagement ou une partie seulement des constructions, veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Surface créée (en m ²) : Nombre de logements terminés : dont individuels dont collectifs :	
Répartition du nombre de logements terminés par type de financement <input type="checkbox"/> Logement Locatif Social : <input type="checkbox"/> Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro : <input type="checkbox"/> Autres financements :	
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable)	
A Le : Signature du (ou des) déclarant(s)	A Le : Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux
Pièces à joindre (<i>cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux</i>) :	
<input type="checkbox"/> AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-21 du Code de la construction et de l'habitation ; <input type="checkbox"/> AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111-38 du Code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L.112-19 de ce Code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L.111-23 de ce Code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L.563-1 du Code de l'environnement. <input type="checkbox"/> AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme].	
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée : - soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune, - soit déposée contre décharge à la mairie.	
A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R.462-7 du Code de l'urbanisme.	
Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts foncier (consulter ces services). Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts).	

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le coeur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le coeur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.



MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Demande de Permis de démolir

N° 13405*06

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous démolissez totalement ou partiellement un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où a été institué le permis de démolir.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P D **PD03012320 P 0002**

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie de **Hélène CHANIER**
Reçu le Mairie de Gallargues-le-Montueux
le **24 JUL. 2020** Service Urbanisme
Cachet de la mairie et Signature du receveur
Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Vu pour être annexé
à mon arrêté
en date du :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

22 SEP. 2020



L'adjoint délégué

Vous êtes une personne morale

Dénomination : **SITE** Raison sociale :

N° SIRET : **3 8 2 2 8 4 2 8 9 0 0 0 5 7** Type de société (SA, SCI,...) : **SARL**

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom **MALAVAL** Prénom : **Gilbert**

Xavier DUBOURG

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : **113** Voie : **RUE RAYMOND RECOULY**

Lieu-dit : **Immeuble l'ATRIUM Bât. A** Localité : **MONTPELLIER**

Code postal : **3 4 0 7 0** BP : Cedex :

Téléphone : **0 6 6 6 0 7 3 7 5 4** indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale : **EURL Denis STEINBERG Géomètre-Expert DPLG**

Adresse : Numéro : **1350** Voie : **Avenue Albert Einstein PAT du Millénaire Bât. A2**

Lieu-dit : Localité : **MONTPELLIER**

Code postal : **3 4 0 0 0** BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone : **0 4 6 7 1 0 0 8 2 0** indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Communauté de Commune
30 Juil. 2020
Région Occitanie - Montpellier

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : **montpellier** @ **geometreexpert.com**

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique.

3 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

4 - Travaux de démolition

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Vu pour être annexé
à mon arrêté
en date du :

22 SEP. 2020



L'Adjoint délégué
1
Xavier DUBOURG

PD03012320 P 0002

Nombre total de logements démolis :

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France) pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

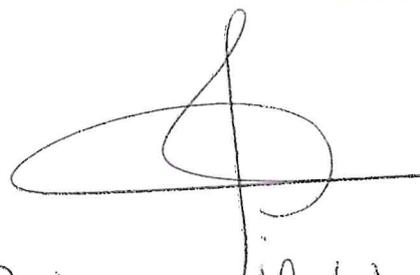
(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

Communes de
Rhône - Vistre - Vidourle
30 JUL. 2020

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.³
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

À Le :


Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de démolition.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

P003012320 P 0002

Vu pour être annexé
à mon arrêté
en date du :

22 SEP. 2020



L'Adjoint délégué
Xavier DUBOURG

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

1 Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet

2 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

3 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

- vous êtes co-indivisaire du terrain ou indivisaire ou son mandataire

Communauté de communes
20/09/2020
Vistre-Vieurbrie

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :

Communauté de Communes

30 JUIL. 2020

Rhône - Vistre - Vidourle



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de démolir

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir selon les cas quatre ou cinq exemplaires de la demande et des pièces qui l'accompagnent [Art. R423-2 b) du code de l'urbanisme]¹.

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PD1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PD2. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PD3. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature et / ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
-------	--------------------------------

Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :

<input type="checkbox"/> PD4. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD5. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :

<input type="checkbox"/> PD6. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD7. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :

<input type="checkbox"/> PD9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PD10. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 451-5 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PD11. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'article R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R. 451-5 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

<input type="checkbox"/> PD12. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Communauté de communes
30-1111
Rhône - Vistre - Vicio